



Service des eaux
ORMONT-DESSUS

Administration communale Ormont-Dessus
Service des Eaux
Rue de La Gare 1
1865 Les Diablerets

TEL. 024/492.00.28.
NAT. 079/871.74.80.
EMAIL. servicedeseaux@ormont-dessus.ch

DEMANDE DE RACCORDEMENT AU RESEAU COMMUNAL D'EAU POTABLE

Entreprise concessionnaire sur le territoire communal

ENTREPRISE : STEPHANE PIGUET SA

1. REQUERANT

Nom / Prénom / Raison sociale

Adresse

Code Postal / Ville

2. TYPE DE BATIMENT ET GENRE DE RACCORDEMENT

Habitation à plusieurs logements

Bâtiment existant

Habitation individuelle, chalet

Remplacement de conduite existante

Lotissement, villas

Nouveau raccordement

Commerce, industrie

Nombre de cuisine :

Bâtiment agricole

Nombre de salle de bain :

Autres

Nombre de lave-linge :

Autres point d'eau :

3. DONNEES DU BÂTIMENT

Adresse du raccordement demandé :

Numéro de la Parcelle :

Numéro ECA du bâtiment :

Numéro de dossier (si existant) :

DONNEES TECHNIQUES DU RACCORDEMENT

Diamètre minimum 1"1/4 acier

Diamètre minimum PE100 / 40 mm PN16

Autres :

4. CARACTERISTIQUES DE LA FOUILLE

Fouille sur le domaine public (soumise à autorisation)

Fouille sur le domaine privé

Longueur de la fouille : m'

Longueur de la fouille : m'

Largeur de la fouille : m'

Largeur de la fouille : m'

Profondeur de la fouille : m'

Profondeur de la fouille : m'

Remarques importantes

5. CONDITIONS A RESPECTER PAR LE REQUERANT ET, OU SES MANDATAIRES

- Recouvrement de la conduite selon les normes SSIGE **compris entre 1,20 mètre et 1,50 mètre.**
- Enrobage **de sable** avec une épaisseur minimum de **10 centimètres sur le tuyau.**
- Le requérant et, ou son mandataire doit se renseigner sur la présence possible d'autres canalisations ou services dans le tracé de la fouille projetée.
- Le relevé de la conduite devra être effectué par un géomètre officiel avant le remblayage au frais du requérant, en cas de non observation de cette clause, la fouille sera ré-ouverte au frais du contrevenant.**
- Pose d'un fil de détection et d'une bande de signalisation 40 centimètres en dessus de la conduite lors du remblayage.
- Effectuer un contrôle de mise à terre du réseau électrique du bâtiment raccordé par un électricien agréé.
- L'autorisation de raccordement sera délivrée aussitôt les taxes et émoluments acquittés à la bourse communale.
- Pour tous les bâtiments, les taxes, telles que prévues dans le règlement sur le service communal de distribution de l'eau restent applicables.

6. CARACTÉRISTIQUES DU COMPTEURS REMIS EN LOCATION

(réservé à l'administration communale)

Type et dimensions du compteur

ESKR

DN./

Numéro du compteur

Etat du compteur

Neuf.

Usagé.

Indice :

m³

7. DATES ET SIGNATURES

Requérant :

Municipal :

Concessionnaire :

Technicien :

Mandataire :

Service des eaux :

Lieu :

Date :

Validé le

Compléter les cases en surbrillance

A renvoyer par Email [au service des eaux](mailto:servicedeseaux@ormont-dessus.ch)